



POUR VIVRE COMME DU MONDE

Nous marcherons encore cette année aux côtés des organisations syndicales et communautaires de Montréal pour souligner la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Nous souhaitons faire de cette mobilisation un happening pour les membres de l'Alliance. L'activité se conclura par une bière syndicale en compagnie de celles et ceux qui seront venus marcher. On se donne rendez-vous à 13 h au square Cabot, à quelques pas de la station de métro Atwater. Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant ce [formulaire](#).

● **Martin Leclerc, secrétaire-trésorier**
Alexis Richard, conseiller



RETOUR SUR L'APD D'AVRIL

Chaque mois de l'année scolaire, les personnes déléguées des établissements membres de l'Alliance se réunissent pour débattre de propositions, nommer les membres des comités statutaires, échanger sur des enjeux vécus dans leurs milieux, entre autres choses. L'Assemblée des personnes déléguées (APD) est une instance intermédiaire essentielle à la conduite des affaires courantes de notre syndicat. Elle nous guide, nous, les membres du Conseil d'administration, quant aux grandes directions que doit prendre notre organisation. Vos délégués portent votre voix lors de ces instances et sont là pour vous représenter. La dernière rencontre mensuelle s'est tenue le 20 avril en soirée. Voici un bref résumé de quelques points discutés mercredi soir dernier.

CODE DE CIVILITÉ DE L'ALLIANCE

Le Conseil d'administration a proposé et fait adopter un code de civilité, à l'image de ce dont s'est dotée la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Celui-ci s'appuiera sur les valeurs de notre organisation, c'est-à-dire la satisfaction des membres, l'honnêteté, l'esprit d'équipe, le respect des autres et la transparence. Il s'adressera à tout le monde qui prendra part à nos activités, que ce soit les membres, les employés ou les personnes élues au Conseil d'administration.

Nous voulons que ce code de civilité serve de guide et d'outil de prévention, dans l'objectif exprimé d'offrir un milieu sain et respectueux à celles et ceux qui s'engagent dans les affaires syndicales. Nous avons à cœur de favoriser la participation et d'encourager la pluralité des idées et réflexions. Avec l'adoption de ce code de civilité, notre organisation s'engage à traiter les interventions avec la plus grande discrétion en prenant soin de préserver la dignité et la vie privée des personnes concernées, puis de prendre les moyens raisonnables pour faire cesser tout comportement jugé inadéquat. Le code de civilité sera aussi présenté pour adoption à la réunion annuelle de l'Assemblée générale du 14 juin.

AVIS DE MOTION, RECOMMANDATION À L'AG

Nous avons déposé un avis de motion aux statuts de l'Alliance afin de retirer l'étude obligatoire en APD des projets de demandes syndicales et de convention collective en marge des négociations locales et

— **BIS^e**
33

nationales. En période de négociation, peu de temps s'écoule entre les APD et les assemblées d'unité de négociation (AUN). Si bien que plusieurs personnes déléguées nous ont dit préférer choisir une seule instance à laquelle participer. Cet avis de motion permettra d'alléger le travail de tous et de concentrer nos énergies à mobiliser nos collègues, ce qui est primordial en temps de négociation. La motion aux statuts de l'Alliance recommandée par l'APD devra être présentée, pour adoption, à tous les membres à l'occasion de la réunion annuelle de l'Assemblée générale de juin prochain.

VOUS SOUHAITEZ ASSISTER AUX APD ?

Vous devez vous faire élire par vos pairs pour avoir droit de vote aux APD. Il y a aussi la possibilité d'y assister en tant qu'observateur.

Le travail de personne déléguée est exigeant, mais valorisant et nécessaire. En plus du rôle de leader qu'elle assume au sein de son établissement, la personne déléguée est la courroie de transmission essentielle entre le Conseil d'administration et ses collègues. L'idéal pour un établissement est d'avoir une équipe de personnes déléguées qui pourra se partager les tâches. Certains établissements ne comptent malheureusement pas une telle équipe. Vous souhaitez vous présenter comme personne déléguée de votre établissement ? Contactez-nous et c'est avec plaisir que nous vous accompagnerons pour vos premiers tours de piste.

● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**

ÉDUCATION DES ADULTES L'ASSEMBLÉE DE PLACEMENT DE LA SESSION D'ÉTÉ 2022 EST REMPLACÉE PAR UNE SÉANCE D'AFFECTATION PAR INTERNET



En raison du maintien de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de placement d'été est remplacée par une séance d'affectation par internet (SAI) du vendredi 10 juin à 18 h au lundi 13 juin à 23 h 59. **Votre inscription est nécessaire pour pouvoir participer à cette séance.**

Outre le remplacement de l'assemblée par une séance d'affectation par internet (SAI), les dispositions relatives à la session d'été prévues à la section 9 de la clause 11-2.09 de la *Convention collective locale* s'appliquent dans leur intégralité.

FICHE SIGNALÉTIQUE

La procédure d'inscription demeure la même, vous pourrez remplir votre fiche signalétique entre le 27 avril et le 27 mai à 23 h 59. Pour être admissibles à l'obtention d'un poste, les enseignantes et enseignants doivent remplir le questionnaire sur SAI (onglets *INFOS GÉNÉRALES : PROCÉDURE ASSEMBLÉE*) **avant 23 h 59 le vendredi 27 mai**. À compter de minuit le 28 mai, il sera impossible d'accéder au formulaire. **Seuls les enseignantes et enseignants ayant rempli leur fiche signalétique pourront participer à l'assemblée.**

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Une fois votre inscription complétée, vous recevrez un numéro de confirmation. Nous vous conseillons de l'imprimer et d'en conserver une copie. L'attribution des postes se fera selon l'ordre suivant :

- le personnel enseignant n'ayant pas travaillé 800 heures ou ayant travaillé 800 heures à taux horaire ;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre de plus d'un contrat à temps partiel ;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre d'un seul contrat à temps partiel, et ce, dans le respect des listes de priorité d'emploi et de rappel.

Par la suite, le CSSDM offrira les postes non pourvus aux enseignantes et enseignants de la liste locale et à ceux de la liste des étudiants qui ont rempli leur fiche signalétique. Le personnel-conseil de l'Alliance demeure disponible pour répondre à vos questions sur les affectations.

● **Chantal Forcier, conseillère**

FORMATION SYNDICALE — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION



Cette session porte sur la façon de rédiger ou de modifier les normes et modalités d'évaluation de l'établissement, sans compromettre l'autonomie professionnelle, dans le contexte d'une école où la pédagogie est assujettie aux impératifs de gestion, au détriment de la mission d'instruction.

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 10 mai 2022 de 9 h 30 à 15 h 30**, via Zoom.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le mercredi 4 mai 2022** en utilisant ce [formulaire](#). Pour de plus amples renseignements, contacter Christine Oetjen par courriel : formation@alliancesprofs.qc.ca.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**
Vincent Hamel-Davignon, conseiller

ÉDUCATION DES ADULTES REPORT DE VACANCES



La *Convention collective locale* [11-10.03B) B]) prévoit que les enseignantes et enseignants réguliers (permanents et en voie de permanence) au secteur

de l'éducation des adultes peuvent se prévaloir d'un report de vacances. Cela permet donc aux enseignants réguliers de travailler une ou plusieurs semaines pendant la session d'été et de reprendre ce temps de vacances durant l'année scolaire qui suit.

DEMANDE

Pour vous prévaloir d'un report de vacances, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet au plus tard le 27 mai 2022, soit deux semaines avant la SAI qui remplace l'assemblée de placement d'été. Le formulaire est disponible dans *Adagio*. Le résiduel du poste (semaines non travaillées par l'enseignante ou l'enseignant régulier) sera affiché à la SAI qui remplace l'assemblée de placement d'été, ce qui permettra à des enseignantes ou enseignants à statut précaire de travailler une partie de l'été seulement plutôt que pendant toute la session d'été.

RÉCUPÉRATION

Vous devrez vous entendre avec votre direction **au plus tard le 15 novembre** de l'année scolaire qui suit pour les modalités relatives au temps de récupération (la façon et le moment). Par conséquent, votre demande de report de vacances **ne peut être refusée** selon le motif **que les modalités de récupération ne sont pas déterminées au moment de votre demande.**

REFUS

Tout refus concernant une demande de report de vacances doit être justifié par écrit. Dans un tel cas, la direction doit informer son personnel en lui remettant la copie du formulaire qui indique les motifs du refus, et ce, avant la tenue de l'assemblée de placement d'été. Si votre demande est refusée, merci d'en aviser l'Alliance. Nous vous conseillons de contacter la soussignée, au 514 383-4880, poste 226.

● **Chantal Forcier, conseillère**

ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE

CE comité
d'encadrement des stagiaires
Un stagiaire, un futur collègue

Le 26 mai prochain à 17 h à la TOHU aura lieu l'activité de reconnaissance pour les enseignantes et enseignants associés qui ont reçu une ou un stagiaire cette année ! Musique et prix sont au programme et des bouchées seront également servies. **Surveillez les prochains BIS et vos courriels pour pouvoir vous inscrire rapidement !**

Attention, les places sont limitées. Si vous vous inscrivez et êtes dans l'incapacité d'y participer, merci d'annuler votre présence afin de permettre à un autre collègue d'y participer.

AU PLAISIR DE VOUS CROISER À LA TOHU !

●
Sue Bradley, vice-présidente

PETER HALL MOBILISÉE !

La mobilisation suit son cours à l'École Peter Hall. Les manifestations ponctuent la semaine de travail des personnes salariées et celles-ci s'assurent de se faire entendre auprès de la partie patronale.

La pénurie qui sévit actuellement, autant dans le milieu hospitalier que dans le milieu de l'éducation, pourrait avoir raison de l'employeur. Certains membres du personnel ont déjà quitté le navire. Les personnes salariées méritent mieux, les élèves méritent mieux.

La partie patronale doit s'employer à faire tous les efforts pour offrir de meilleures conditions de travail à son personnel. Le prochain contrat de travail des employés doit tenir compte des modifications et améliorations que le secteur public a pu obtenir dans les dernières années. Les actions pour mettre de la pression se poursuivront jusqu'à ce qu'une entente soit votée par tous les membres de Peter Hall en assemblée générale. Le personnel de l'École Peter Hall ne lâchera pas, il n'abandonnera pas. C'est une question de respect. Et de dignité.

●
**Elaine Bertrand, personne-ressource
Marie Contant, vice-présidente**

Photos : Alliance



Le BIS est publié chaque semaine par le Service des communications
Coordination : Alexis Richard • Éditique : Marie-France Beaucher

8225, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1 • TÉLÉPHONE : 514 383-4880

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET DE MONTREAL —

